

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

<b>DELIBERATION N°CD2024-12/1/5 DOSSIER N°6693</b>	<b>PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE : ATTRIBUTION D' ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025</b>
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLoux, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Isabelle PENICAUD à Mary-Line GEOFFRE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE :  
ATTRIBUTION D' ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,*

VU le rapport CD2024-12/1/5 de Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

### DÉCIDE,

D'attribuer, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025, un acompte sur le montant des contributions statutaires de l'année 2025 en faveur du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé, soit :

- En investissement : **51 250 €**, soit 25 % du montant de la contribution statutaire de 2024 (chapitre 204, article 2041781, fonction 314) ;

- En fonctionnement : **442 500 €**, soit 75 % du montant de la contribution statutaire de 2024 (chapitre 65, article 6561, fonction 314).

Il est précisé que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025.

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, Mme Laurence CHEVREUX, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Mme Hélène PILAT), Mme Renée NICOUX, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH, Elus Membres du Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé

**Adopté : 22 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**